



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

2025/2026 | FR

QUE FAIRE APRÈS

LE 4^E CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL



QUE FAIRE APRÈS

LE 4^E CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

© Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, décembre 2025

Rédaction: Service de l'enseignement secondaire
Service de l'enseignement fondamental
Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques
Service de coordination de la Maison de l'orientation
Service de l'intégration et de l'accueil scolaires

ISBN: 978-2-49673-389-1

Layout: Service presse et communication



Chers parents,

Votre enfant vient d'entamer une étape importante de son parcours scolaire : le passage de l'école fondamentale au lycée. Cette transition s'accompagne probablement de sentiments d'impatience, d'excitation ou d'incertitude.

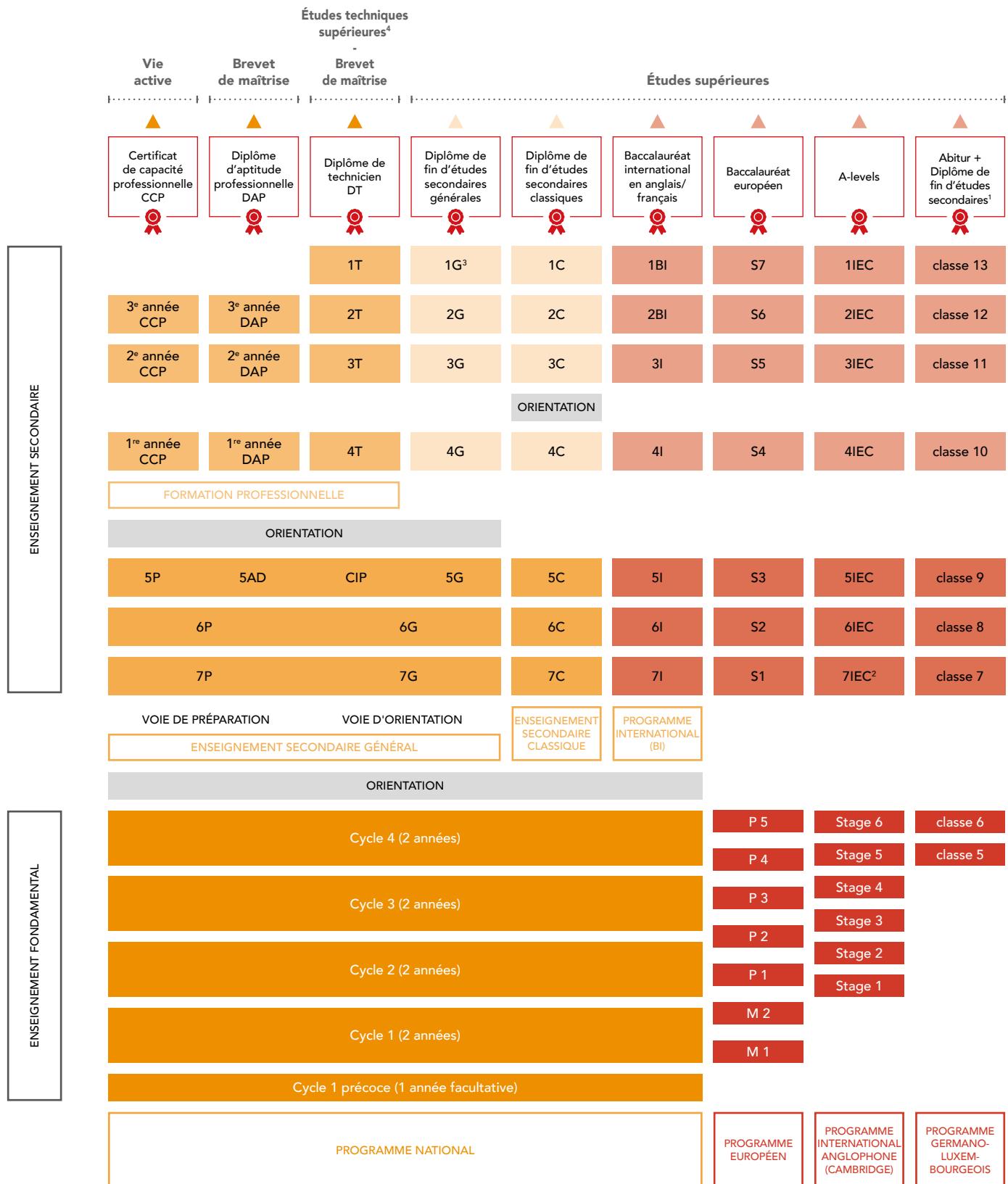
Vous vous posez sans doute de nombreuses questions. Qui décide de l'orientation de mon enfant? Comment est prise la décision d'orientation concernant l'ordre d'enseignement? Quels éléments sont pris en compte pour déterminer l'ordre d'enseignement le mieux adapté à mon enfant? Que puis-je faire en cas de désaccord avec la décision d'orientation? Quelle est la procédure d'inscription dans un lycée?

La brochure « Que faire après le 4^e cycle de l'école fondamentale? » vise à donner des réponses aux questions les plus courantes qui se posent dans le contexte de la procédure d'orientation. En outre, l'enseignant de votre enfant ainsi que le personnel du Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires se tiennent à votre disposition pour vous conseiller et vous assister au mieux, afin d'assurer que votre enfant démarre ses études secondaires dans l'ordre d'enseignement qui correspond le mieux à ses talents, souhaits et intérêts.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Claude Meisch'.

Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

LE SYSTÈME SCOLAIRE PUBLIC LUXEMBOURGOIS 2025/2026



¹ diplôme de fin d'études secondaires classiques et diplôme de fin d'études secondaires générales.
² S'y ajoute l'année terminale (1SGED) à la section de la formation de l'éducateur.

³ International English Classes
⁴ via modules préparatoires

L'école luxembourgeoise propose également aux adultes un diplôme d'accès aux études supérieures (DAES), équivalent au diplôme de fin d'études secondaires.

QUE FAIRE APRÈS **LE 4^E CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL**

I. L'ORIENTATION DES ÉLÈVES À LA FIN DU 4 ^E CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL	9
1. LA DÉCISION D'ORIENTATION	10
2. LA COMMISSION D'ORIENTATION	11
3. L'INSCRIPTION AU LYCÉE	12
II. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE ET SECONDAIRE GÉNÉRAL....	13
1. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE (ESC).....	15
2. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL (ESG).....	17
3. LES CLASSES DE SEPTIÈME DE L'ENSEIGNEMENT LUXEMBOURGEOIS.....	20
4. L'OFFRE SCOLAIRE INTERNATIONALE	25

I. L'ORIENTATION DES ÉLÈVES À LA FIN DU 4^E CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL



1. LA DÉCISION D'ORIENTATION

Votre enfant fréquente actuellement une classe du cycle 4. À la fin du cycle, il sera orienté vers une classe de septième de l'enseignement secondaire classique ou de l'enseignement secondaire général.

Tout au long du cycle 4, lors des échanges trimestriels et de la présentation des bilans intermédiaires, vous êtes informés par le titulaire de classe, en tant que représentant de l'équipe pédagogique, de l'évolution des apprentissages de votre enfant. Vous pourrez ainsi formuler votre avis en toute connaissance de cause à la fin du cycle 4.

L'orientation de l'élève se fait sur la base d'une décision d'orientation formulée d'un commun accord par les parents et le titulaire de classe au cours d'un entretien d'orientation au troisième trimestre du cycle 4.2.

La **décision d'orientation** est actée et signée par les parents et le titulaire de classe. Elle donne droit à l'admission à l'une des classes suivantes :

- classe de septième de l'enseignement secondaire classique 7C ;
- classe de septième de l'enseignement secondaire général de la voie d'orientation 7G ;
- classe de septième de l'enseignement secondaire général de la voie de préparation 7P .

Une décision d'orientation vers une classe 7C donne également accès à une classe 7G. Une décision d'orientation à une classe 7G donne également accès à une classe 7P.

Les parents inscrivent leur enfant dans le lycée de leur choix en respectant l'ordre d'enseignement acté dans la décision d'orientation (voir en page 12).

LA DÉCISION D'ORIENTATION SE FONDE SUR PLUSIEURS ÉLÉMENTS :

- les **résultats de l'évaluation des apprentissages** de votre enfant, consignés dans les bilans intermédiaires et le bilan de fin de cycle ;
- votre **avis sur l'orientation** de votre enfant ;
- les **résultats** de votre enfant aux **épreuves communes** : ces épreuves en allemand, français et mathématiques sont des épreuves nationales, identiques pour tous les élèves du pays. Elles informent sur les performances de votre enfant par rapport à la moyenne nationale et sur le développement de ses compétences par rapport aux niveaux de compétence attendus à la fin du cycle 4 ;
- des **productions de votre enfant**, recueillies tout au long du cycle 4 et qui rendent compte de ses apprentissages ainsi que de ses intérêts et aspirations ;
- les **informations recueillies par le psychologue**, si vous avez opté pour son intervention. Pour plus d'informations sur les interventions psychologiques lors du passage fondamental secondaire, voir www.skil.lu.

2. LA COMMISSION D'ORIENTATION

QUE FAIRE SI LES PARENTS ET LE TITULAIRE DE CLASSE NE SONT PAS D'ACCORD SUR UNE DÉCISION D'ORIENTATION COMMUNE ?

Dans ce cas, la prise de décision est reportée à une commission d'orientation. Le titulaire de classe et les parents adressent conjointement au président de la commission d'orientation de la direction régionale concernée le formulaire actant le désaccord. Le titulaire transmet ensuite au président de la commission d'orientation les documents sélectionnés afin d'illustrer la progression de l'élève au cours du cycle 4.



Avant de prendre une décision d'orientation définitive, la commission d'orientation analyse les productions et les bilans intermédiaires de l'élève ainsi que ses résultats aux épreuves communes. Elle entend l'avis des parents, du titulaire de classe et, le cas échéant, du psychologue, et prend en considération les talents et les aspirations de l'élève.

Chaque membre de la commission dispose d'une voix aux délibérations. Le psychologue, ayant fait les tests cognitifs avec les élèves et qui intervient sur demande des parents, n'a qu'une voix consultative.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ORIENTATION SONT :

Membres permanents :

- le directeur de l'enseignement fondamental de la région concernée ;
- un enseignant du quatrième cycle de l'enseignement fondamental (qui n'a pas été concerné par l'orientation de l'élève) ;
- un professeur assurant une tâche dans l'enseignement secondaire classique en tant qu'enseignant-orienteur ;
- un professeur ou un instituteur assurant une tâche dans l'enseignement secondaire général en tant qu'enseignant-orienteur ;
- un psychologue du Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS).

Membres invités :

- les parents de l'élève ;
- le titulaire de la classe de l'élève ;
- le psychologue (avec voix consultative), si les parents ont opté pour son intervention.

Dates à retenir :

JANVIER :

début des portes ouvertes dans les lycées

FÉVRIER :

fin du délai de demande d'admission à la classe préparant au bac international en anglais

MARS :

demande d'admission dans une école européenne publique et dans le programme *Cambridge*

AVRIL :

Schoulfoire

MAI :

décision d'orientation vers l'enseignement secondaire

JUIN :

demande d'admission dans un lycée

JUILLET :

confirmation des inscriptions dans les lycées et les écoles européennes publiques

16 SEPTEMBRE :

rentrée des classes de 7^e (sauf au Schengen-Lyzeum Perl, qui commence plus tôt)

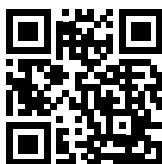
3. L'INSCRIPTION AU LYCÉE

OU FAIRE LE PLEIN D'INFORMATIONS SUR LES LYCÉES?

Les titulaires de classe communiquent aux parents les dates des journées portes ouvertes des lycées. Elles sont aussi publiées sur le site www.maison-orientation.public.lu. Il est conseillé de profiter de l'occasion pour s'informer sur l'offre scolaire des lycées qui vous intéressent avant de faire votre choix.

La foire de l'éducation **Schoulfoire** à la fin du mois d'avril dans les halls de Luxexpo à Luxembourg-Kirchberg constitue un moment privilégié pour découvrir toute l'offre du système éducatif luxembourgeois. Plus d'informations sur www.schoulfoire.lu.

Le site www.mengschoul.lu, les sites internet des lycées et la brochure de l'offre scolaire sont aussi des sources précieuses d'informations.



Les inscriptions au lycée au mois de juin se font toujours dans la limite des disponibilités d'accueil du lycée choisi.

Les dates exactes de la procédure d'orientation sont publiées dans les calendriers que vous trouvez sous www.edulink.lu/oq7b.

Les adresses des lycées figurent à la fin de cette brochure.

COMMENT INSCRIRE MON ENFANT À UNE CLASSE DE 7^E?

Lors du 6^e entretien individuel, le titulaire de classe vous fournira une décision d'orientation.

Vous devrez transmettre la demande d'admission de votre enfant dans un lycée soit par formulaire papier, soit par voie électronique.

Vous serez informés en juillet si votre enfant est définitivement inscrit au lycée que vous avez choisi. Vous recevrez alors une confirmation écrite de la part du directeur du lycée qui vous communique :

- la date de la rentrée ;
- une explication pour commander les manuels gratuits via l'application mybooks.

Si les capacités d'accueil du lycée de votre choix ne permettent pas d'y inscrire tous les élèves, votre enfant sera orienté vers un autre lycée de votre région.

POUR DES RAISONS D'ORGANISATION, VOUS NE POUVEZ ENVOYER UNE DEMANDE D'ADMISSION QU'À UN SEUL LYCÉE.

II. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE ET SECONDAIRE GÉNÉRAL





1. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE (ESC)

Durée	<ul style="list-style-type: none">• 7 années
Finalités	<ul style="list-style-type: none">• transmettre des connaissances générales dans des domaines comme les langues, les sciences humaines et sociales, les mathématiques et les sciences naturelles• préparer les élèves aux études supérieures et universitaires
Structure	<ul style="list-style-type: none">• classes inférieures (7C - 5C)• classes supérieures (4C - 1C)
Diplôme	<ul style="list-style-type: none">• Diplôme de fin d'études secondaires qui donne accès aux universités et aux instituts d'enseignement supérieur

1.1. LES CLASSES INFÉRIEURES : 7C, 6C, 5C

Enseignement secondaire classique (ESC)		
7C		
6CL (latin)	6CZH (chinois)	6C (anglais)
5CL (latin et anglais)	5CZH (chinois et anglais)	5C (anglais)

L'élève orienté vers l'enseignement secondaire classique commence ses études en classe de 7C. La langue d'enseignement pour toutes les disciplines est l'allemand, à l'exception des mathématiques et du cours de français enseignés en français.

En classe de 6C, l'élève opte soit pour le latin (6CL) ou le chinois (6CZH), soit pour l'anglais (6C). Le programme des autres disciplines reste cependant le même.

L'élève qui choisit le latin ou le chinois en classe de 6C ne commence l'apprentissage de l'anglais qu'un an plus tard, en classe de 5C.



1.2. LES CLASSES SUPÉRIEURES : 4C, 3C, 2C, 1C

Les classes supérieures se composent :

- de la classe polyvalente (classe de 4C) ;
- du cycle de spécialisation (classes de 3C, 2C, 1C).



LA CLASSE POLYVALENTE (4C)

Le programme de la classe polyvalente est le même pour tous les élèves sauf pour ceux ayant choisi le latin ou le chinois. Cette classe a notamment pour but d'orienter l'élève vers une des onze sections du cycle de spécialisation. Une orientation vers l'enseignement secondaire général ou la formation professionnelle est également possible.

LE CYCLE DE SPÉCIALISATION (3C, 2C, 1C)

Le cycle de spécialisation est constitué de onze sections (A, B, C, D, E, F, G, I, N, P, R). Toutes les sections ont en commun un enseignement de base qui est complété par des cours à option et des disciplines de spécialisation. Les cours à option peuvent varier d'un lycée à l'autre. Les disciplines de spécialisation caractéristiques de chaque section occupent une place importante dans les horaires.



Un certificat intermédiaire, qui mentionne la réussite de cinq années d'enseignement secondaire, est délivré à l'élève ayant réussi la classe de 3C.

Le diplôme de fin d'études secondaires est délivré après la réussite de l'examen de fin d'études secondaires. Il donne accès aux études supérieures dans toutes les disciplines.

LES SECTIONS DU CYCLE DE SPÉCIALISATION

Section A :	langues vivantes
Section B :	mathématiques – informatique
Section C :	sciences naturelles – mathématiques
Section D :	sciences économiques – mathématiques
Section E :	arts plastiques
Section F :	musique
Section G :	sciences humaines et sociales
Section I :	informatique – communication
Section N :	entrepreneuriat, finance et marketing
Section P :	sciences cognitives et sciences humaines
Section R :	politiques et développement durable



2. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL (ESG)

Durée	<ul style="list-style-type: none">7 années
Finalités	<ul style="list-style-type: none">transmettre des connaissances générales dans des domaines comme les langues, les sciences humaines et sociales, les mathématiques et les sciences naturelles ;préparer les élèves aux études supérieures et universitaires, au brevet de technicien supérieur ou au brevet de maîtrise.
Structure	<ul style="list-style-type: none">classes inférieures (7G – 5G, 7P – 5P, 5AD) ;classes supérieures (4G – 1G) de l'ESG ou classes supérieures de la formation professionnelle.
Diplôme	<ul style="list-style-type: none">Diplôme de fin d'études secondaires qui donne accès aux universités et aux instituts d'enseignement supérieur, au brevet de technicien supérieur et au brevet de maîtrise.

2.1. LES CLASSES INFÉRIEURES : 7G, 7P, 6G, 6P, 5G, 5AD, 5P

Enseignement secondaire général (ESG)	
voie d'orientation	voie de préparation
7G	7P
6G	6P
5G	5P
5AD	

L'élève orienté vers l'enseignement secondaire général commence ses études en classe de 7^e générale de la voie d'orientation 7G ou de la voie de préparation 7P. Après trois années d'études, l'élève est orienté vers une des formations suivantes, qui ont chacune une durée et une finalité bien déterminées :

- classe supérieure de l'enseignement secondaire classique ;
- classe supérieure de l'enseignement secondaire général ;
- formation professionnelle ;
- classe d'initiation professionnelle ;
- ou autre classe adaptée aux besoins de l'élève.

À noter : L'accès au cours de base ou au cours avancé est déterminé par les résultats obtenus en classe de 7^e générale de la voie d'orientation 7G. L'élève est ainsi soutenu dans les disciplines dans lesquelles il a des difficultés et encouragé à progresser dans celles où il a des talents.

LES CLASSES INFÉRIEURES DE LA VOIE D'ORIENTATION

L'élève peut choisir entre une classe où la langue d'enseignement est l'allemand et une classe où la langue d'enseignement est le français. Le cours d'allemand est le même dans toutes les classes. Quelques lycées proposent l'enseignement des mathématiques en allemand, en général tous les élèves ont le cours de mathématiques en français.

A partir de la 6G, les mathématiques, l'allemand et le français sont enseignés à deux niveaux de compétence (cours avancé et cours de base). A partir de la 5G, l'anglais est également enseigné à deux niveaux de compétence. Dans les classes de la voie d'orientation (7G, 6G, 5G), des cours pratiques et des stages sont inclus dans les horaires et programmes. L'élève peut entrer tôt en contact avec des entreprises et choisir une orientation qui correspondra le mieux à ses intérêts.

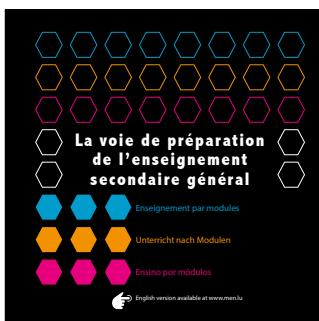
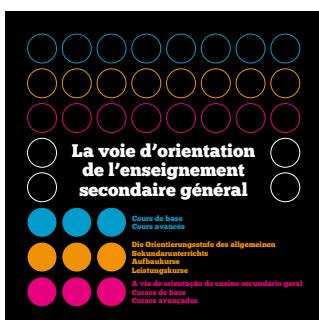
Après les classes inférieures (5G ou 5AD), l'élève poursuit sa scolarité dans les classes supérieures de l'enseignement secondaire général, dans la formation professionnelle ou, si les résultats le permettent, dans les classes supérieures de l'enseignement secondaire classique.

LES CLASSES INFÉRIEURES DE LA VOIE DE PRÉPARATION

L'élève peut choisir entre une classe où la langue d'enseignement est l'allemand et une classe où la langue d'enseignement est le français. Les élèves suivent des cours organisés en modules. Ils permettent à l'élève de progresser à son rythme.

Les langues enseignées dans la voie de préparation sont le français, l'allemand et le luxembourgeois. Dans certaines classes, l'anglais est proposé en option.

Dans les classes de la voie de préparation, des cours pratiques et des stages sont inclus dans les horaires et programmes. L'élève peut entrer tôt en contact avec des entreprises et choisir une orientation qui correspondra le mieux à ses intérêts. A la fin de la 5^e de préparation (5P), le nombre de modules capitalisés détermine l'orientation de l'élève vers la formation professionnelle ou la voie d'orientation de l'enseignement secondaire général.



2.2. LES CLASSES SUPÉRIEURES : 4G, 3G, 2G, 1G

Lors du passage des classes inférieures de l'enseignement secondaire classique ou général vers les classes supérieures de l'enseignement secondaire général, l'élève choisit de poursuivre son éducation dans une des cinq divisions proposées.

Durée	<ul style="list-style-type: none">4 années (5 années pour la section de la formation de l'éducateur)
Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none">formation générale solide;formations technique, théorique et pratique poussées avec pour but de préparer soit l'entrée dans la vie professionnelle, soit la poursuite d'études universitaires générales.
Divisions	<ul style="list-style-type: none">administrative et commerciale;artistique;hôtelière et touristique;professions de santé et professions sociales;technique générale.
Certification / Diplôme	<ul style="list-style-type: none">Certificat intermédiaire en cas de réussite de la classe de 3^e (cinq années d'enseignement secondaire);Diplôme de fin d'études secondaires après réussite de l'examen de fin d'études secondaires.



3. LES CLASSES DE SEPTIÈME DE L'ENSEIGNEMENT LUXEMBOURGEOIS

3.1. LES CLASSES DE 7^E DE L'ESC

Les élèves qui ont une orientation en classe de 7C peuvent suivre des cours en langue véhiculaire allemand ou français et des cours renforcés dans l'autre langue. À partir de la 4 C, l'élève suivra les cours réguliers dont la langue véhiculaire est le français pour toutes les disciplines, excepté l'allemand et l'anglais.

7C	La classe de 7C s'adresse aux élèves qui ont de bonnes ou de très bonnes bases dans la majorité des disciplines. La langue véhiculaire pour toutes les disciplines est l'allemand, à l'exception des mathématiques et des cours de français enseignés en français.
7C-FR (français langue véhiculaire)	La 7C-FR suit le même programme et la même progression que la 7C mais la langue véhiculaire est le français, excepté pour le cours d'allemand où l'élève suit le programme luxembourgeois standard.

CLASSES AVEC DES LEÇONS SUPPLÉMENTAIRES EN ALLEMAND

OU EN FRANÇAIS INTÉGRÉES À L'HORAIRE NORMAL DES COURS

7C ALLET (mise à niveau allemand)	La 7C ALLET offre un programme identique à celui de la 7C avec des leçons supplémentaires en allemand. La langue véhiculaire est l'allemand. La mise à niveau en allemand sur trois années permet à l'élève d'intégrer une classe régulière à partir de la 4C.
7C Français PLUS (mise à niveau français)	La 7C Français PLUS offre un programme identique à celui de la 7C avec des leçons supplémentaires en français. La langue véhiculaire est l'allemand. La mise à niveau en français sur trois années permet à l'élève d'intégrer une classe régulière à partir de la 4C.

3.2. LES CLASSES DE 7^E DE L'ESG

LA VOIE D'ORIENTATION

Les élèves qui ont une orientation en classe de 7G, peuvent suivre des cours en langue véhiculaire allemand ou français et des cours renforcés dans l'autre langue.

7G	La classe de 7G s'adresse aux élèves qui ont des bases moyennes ou de bonnes bases dans la majorité des disciplines. La langue véhiculaire pour toutes les disciplines est l'allemand, à l'exception des mathématiques et des cours de français enseignés en français.
7G-FR (français langue véhiculaire)	La 7G-FR suit le même programme et la même progression que la 7G mais la langue véhiculaire est le français. Tous les cours sont enseignés en français sauf l'allemand où l'élève suit le programme luxembourgeois standard. L'élève poursuivra son parcours dans des classes supérieures où la langue véhiculaire est le français.

CLASSES AVEC DES LEÇONS SUPPLÉMENTAIRES EN ALLEMAND

OU EN FRANÇAIS INTÉGRÉES À L'HORAIRE NORMAL DES COURS

7 G ALLET (mise à niveau allemand)	La 7G ALLET offre un programme identique à celui de la 7G avec des leçons supplémentaires en allemand. La langue véhiculaire est l'allemand. La mise à niveau en allemand sur trois années permet à l'élève d'intégrer une classe régulière à partir de la 4G.
7 G Français PLUS (mise à niveau français)	La 7G Français PLUS offre un programme identique à celui de la 7G avec des leçons supplémentaires en français. La langue véhiculaire est l'allemand. La mise à niveau en français sur trois années permet à l'élève d'intégrer une classe régulière à partir de la 4G.

LA VOIE DE PRÉPARATION

7P (générale de préparation)	Cette classe s'adresse aux élèves qui n'ont pas les bases nécessaires pour accéder à une classe de 7G de la voie d'orientation et qui présentent des difficultés dans plusieurs disciplines. La langue véhiculaire pour toutes les disciplines est l'allemand, à l'exception du cours de français.
7PFR (français langue véhiculaire)	Les élèves qui sont plus à l'aise en français peuvent s'inscrire en 7PFR qui offre le même programme que la 7P mais dont la langue véhiculaire est le français, excepté pour le cours d'allemand.

3.3. ENSEIGNEMENT D'ADAPTATION POUR LES ÉLÈVES NOUVELLEMENT ARRIVÉS

Classes d'accueil	Une classe d'accueil est une classe qui regroupe au sein d'une même classe des élèves nouvellement arrivés, qui n'ont pas les connaissances suffisantes pour intégrer une classe d'insertion ou une classe d'adaptation. Ils y suivent des cours intensifs de français et y sont initiés à la langue et culture luxembourgeoises. Toutes les disciplines sont enseignées en français et il n'y a pas d'enseignement de l'allemand. Le programme et les cours sont différenciés en fonction des connaissances et compétences de l'élève.
Classes d'insertion	Une classe d'insertion est une classe qui regroupe au sein d'une même classe des élèves nouvellement arrivés qui ont le niveau de la voie d'orientation en mathématiques et dans les matières non-linguistiques. Ils y suivent le programme scolaire régulier ainsi qu'un enseignement intensif de la langue française ou de la langue allemande.

IL EXISTE TROIS TYPES DE CLASSE D'INSERTION

(1) apprentissage intensif du français - voie d'orientation (GIF)

Cette classe s'adresse à un élève qui a le niveau de la voie d'orientation en mathématiques et dans les autres matières non-linguistiques mais peu ou aucune connaissance du français. Cette classe permet à l'élève de suivre des cours intensifs de français et d'être initié à la langue et à la culture luxembourgeoises. Toutes les disciplines sont enseignées en langue française. Il n'y a pas d'enseignement de l'allemand.

(2) francophone avec apprentissage intensif de l'allemand - voie d'orientation (GIA)

Cette classe s'adresse à un élève qui a le niveau de la voie d'orientation en mathématiques, en français et dans les autres matières non-linguistiques mais que peu ou aucune connaissance de l'allemand. Toutes les disciplines non-linguistiques sont enseignées en français.

(3) francophone - voie de préparation (PF)

Cette classe s'adresse à un élève qui a le niveau de la voie de préparation en mathématiques et des connaissances suffisantes en français pour pouvoir suivre l'enseignement dans cette langue. L'élève y est initié à la langue et culture luxembourgeoises. Il n'y a pas d'enseignement de l'allemand. L'enseignement par modules permet à l'élève d'avancer à son rythme.

Pour plus d'informations, conseils et recommandations en matière d'orientation pour élèves nouvellement arrivés, veuillez vous adresser au :



SERVICE DE L'INTÉGRATION ET DE L'ACCUEIL SCOLAIRES (SIA)

29, rue Aldringen
1118 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-76570

4. L'OFFRE SCOLAIRE INTERNATIONALE

Pour compléter les choix dans l'orientation des élèves, une offre internationale publique, sans frais d'inscription, est ouverte à tous les élèves du Luxembourg. La maîtrise des langues est un critère important pour le choix d'un enseignement et d'une école en particulier, mais n'est pas le seul critère. Il est recommandé de s'informer sur le site des écoles.

4.1. L'ENSEIGNEMENT EUROPÉEN

Pour accéder à l'enseignement européen public, l'élève doit être un utilisateur confirmé dans une langue (allemand, français ou anglais) et avoir des connaissances élémentaires dans une des trois autres langues.

Au Luxembourg, six lycées publics proposent une offre scolaire européenne qui suit les programmes officiels des écoles européennes (voir www.edulink.lu/n13d sur les écoles européennes agréées).

Les élèves sont orientés selon leurs compétences linguistiques dans l'une des sections proposées – section francophone, section anglophone ou section germanophone. À part les cours de langues, la plupart des matières sont enseignées dans la langue de la section qui est la langue principale de l'élève.

L'apprentissage du luxembourgeois en tant que langue d'intégration est obligatoire jusqu'à la troisième année du secondaire (S3).

École internationale de Differdange et Esch-sur-Alzette	www.eide.lu
École internationale de Junglinster / Lënster Lycée International School	www.llis.lu
École internationale Edward Steichen / Lycée Edward Steichen Clervaux	www.lesc.lu
École internationale de Mondorf-les-Bains	www.eimlb.lu
École internationale Mersch Anne Beffort	www.eimab.lu
École internationale Gaston Thorn	www.eigt.lu

L'étude d'une troisième langue (L3) commence en première année du secondaire (S1). L'étude d'une quatrième langue est possible en option à partir de la quatrième année du secondaire (S4). Une cinquième langue est possible à partir de la sixième année du secondaire (S6).

Les classes mènent au baccalauréat européen, reconnu en Europe et à l'international.

Il existe également deux écoles européennes qui se répartissent les langues de l'Union européenne. Elles sont destinées en priorité aux enfants des personnels des institutions européennes.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter leur site Internet : www.euroschool.lu; www.eel2.eu.

4.2. L'ENSEIGNEMENT PRÉPARANT AU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL

Pour s'inscrire en classe francophone de préparation au baccalauréat international, l'élève doit avoir des connaissances confirmées en français, pour la classe anglophone, l'élève doit avoir des connaissances confirmées en anglais. Le cursus du Baccalauréat International® (IB) est proposé en français ou en anglais. Le tronc commun, particulièrement complet, encourage les élèves à appliquer leurs connaissances et compétences. Il se compose de trois éléments (*core requirements*) :

- la théorie de la connaissance (réflexion sur la nature de la connaissance et sur comment nous connaissons ce que nous affirmons connaître) ;
- le mémoire (recherche personnelle et indépendante) ;
- le programme créativité, action, service (réalisation d'un projet impliquant ces trois concepts).

Le programme d'études comprend également six groupes de matières (études en langue et littérature ; acquisition de langues ; individus et sociétés ; sciences ; mathématiques ; arts) dans lesquels les élèves choisissent les cours qui les intéressent. Cette formule permet aux élèves de bien se préparer aux études envisagées dans le supérieur.

Le Baccalauréat International est reconnu en Europe et à l'international.

Le réseau des écoles IB dans le monde compte plus de 4 500 établissements scolaires (voir www.ibo.org).

Pour plus d'informations sur l'offre, veuillez consulter les sites Internet des écoles.

Athénée de Luxembourg (BI en anglais)	www.al.lu
Lycée Mathias Adam (BI en français)	www.lyma.lu
Lycée technique d'Ettelbruck (BI en français)	www.ltett.lu
Lycée technique du Centre (BI en français)	www.ltc.lu

4.3. L'ENSEIGNEMENT CAMBRIDGE ASSESSMENT INTERNATIONAL EDUCATION

Il est possible de suivre un cursus complet, tel que proposé par le Cambridge Assessment International Education, dont le réseau compte plus de 10 000 écoles dans 16 pays (voir www.edulink.lu/wk91).

La langue de travail est l'anglais : ce cursus est donc réservé à des élèves anglophones confirmés. Le choix des cours est laissé à l'élève qui doit se décider en fonction de ce qu'il envisage pour ses études supérieures. L'équipe enseignante l'aide à construire son projet en fonction de ses capacités et de ses ambitions.

Les examens se situent à deux moments de la scolarité. Le premier, l'IGCSE (*International General Certificate of Secondary Education*), a lieu entre 14 et 16 ans selon le niveau de l'élève. Le deuxième, l'*Advanced Level*, a lieu pendant les deux années qui clôturent le cycle secondaire.

Le programme, typique des pays du Commonwealth, est particulièrement bien adapté aux universités anglo-saxonnes.

4.4. L'ENSEIGNEMENT GERMANO-LUXEMBOURGEOIS

Le Schengen-Lyzeum Perl propose une offre binationale et transfrontalière. Son offre scolaire combine des éléments des systèmes éducatifs allemand et luxembourgeois, et conduit à un diplôme du système allemand (*allgemeine Hochschulreife*) et au diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires. Il est préférable d'intégrer le Schengen-Lyzeum à la fin du cycle 3 de l'école fondamentale, mais une entrée à la fin du cycle 4 est également possible.

Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl

www.schengenlyzeum.eu

ATTENTION: LA RENTRÉE SCOLAIRE AU SCHENGEN-LYZEUM PERL A LIEU AVANT LE 15 SEPTEMBRE.





III. LA FORMATION PROFESSIONNELLE



UNE FORMATION AU PLUS PRÈS DU MILIEU PROFESSIONNEL

La formation professionnelle au Luxembourg débute après la classe de 5^e de l'enseignement secondaire et offre un accès direct à la vie active dans des secteurs très variés. Dès la classe de 4^e, l'élève se prépare concrètement à son futur métier. Il est au plus près du milieu professionnel, à travers un apprentissage chez un patron ou des stages en entreprise.

Il existe trois niveaux de certificat et diplômes, aux exigences croissantes :

- le certificat de capacité professionnelle (CCP, trois années d'études) ouvre une première porte d'entrée sur le marché de l'emploi ;
- le diplôme d'aptitude professionnelle (DAP, trois années d'études) donne accès à des emplois de salarié qualifié ;
- la diplôme de technicien (DT, quatre années d'études) prépare à des postes à responsabilité ou à la poursuite d'études techniques supérieures.

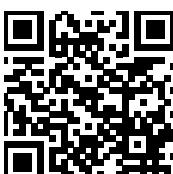
L'orientation s'effectue sur avis du conseil de classe, en fonction des résultats scolaires et des intérêts du jeune.



Vous trouvez ici la liste complète des métiers proposés à la formation, de A comme Assistant d'accompagnement au quotidien à V comme technicien en Vente et gestion.

Chaque certificat ou diplôme donne accès au marché de l'emploi, mais aussi au diplôme de niveau plus élevé, dans la même spécialité. À l'issue du diplôme de technicien, le jeune peut envisager des études techniques supérieures. Dans les métiers de l'artisanat, après le DAP, il peut viser le brevet de maîtrise pour s'installer en tant qu'indépendant.

De plus en plus de formations professionnelles sont proposées en plusieurs langues : en allemand, en français et en anglais.



Le site internet www.shapeyourfuture.lu centralise les informations concernant la formation professionnelle à destination des jeunes, des parents et des entreprises.

Vous pouvez découvrir de façon ludique les métiers qui correspondent le mieux à votre enfant et les formations qu'il peut entamer pour y parvenir.

IV. LES AIDES ET CONSEILS



1. L'ÉLÈVE EN BESOIN D'APPUI

Le directeur de l'école secondaire décide de mesures d'appui ou d'aménagements raisonnables dont peut profiter l'élève qui risque l'échec en fin d'année. De même, il est possible de profiter d'un plan individualisé pour ensuite pouvoir accéder à différentes formations.

L'appui peut être de trois natures différentes :

- le cours d'appui obligatoire ;
- le cours d'appui facultatif ;
- l'appui dispensé par un élève des classes supérieures.

En **appui obligatoire**, l'élève a plusieurs possibilités.

Il peut se voir proposer :

- des travaux à réaliser à domicile ;
- des études surveillées au lycée ;
- des cours de méthodes d'apprentissage ;
- des cours de remédiation, de mise à niveau ou d'approfondissement ;
- des mesures de remédiation ou d'approfondissement individualisées organisées au lycée ;
- des activités pédagogiques extrascolaires.

L'élève est obligé de participer au cours d'appui obligatoire avec une présence régulière et la réalisation des travaux imposés.

L'appui facultatif consiste en :

- la participation à des cours de répétition, de mise à niveau ou d'approfondissement;
- l'inscription à des études surveillées.

L'élève qui s'absente de ce cours sans motif valable et refuse de s'investir peut en être exclu.



Pour en
savoir plus :
www.edutopia.lu



2. AIDES ET CONSEILS AU SEIN DU LYCÉE

Lorsque votre enfant entrera au lycée, il pourra s'adresser à un certain nombre de services pour obtenir de l'aide et du soutien dans différents domaines.

LE SERVICE PSYCHO-SOCIAL ET D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRES (SEPAS)

Au sein des lycées publics et de certains lycées privés, le Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS) travaille en collaboration avec l'ensemble des services présents au sein du lycée ainsi qu'avec les enseignants du lycée et les parents des élèves dans le but premier de maintenir ou développer le bien-être des élèves à l'école et en général. Les professionnels du SePAS informent, accompagnent et soutiennent les élèves dans leurs questionnements et prises de décisions au niveau scolaire, professionnel et personnel. Sur le plan éducatif, ils accompagnent le développement de leurs ressources, notamment concernant les élèves en situation de vulnérabilité, de discrimination ou de harcèlement et contribue à la protection de leurs droits.

Le personnel du SePAS comprend des psychologues, des assistants sociaux, des éducateurs gradués et des éducateurs diplômés.

LE SERVICE SOCIO-ÉDUCATIF (SSE)

Au sein des lycées publics et de certains lycées privés, le Service socio-éducatif (SSE) travaille en collaboration avec l'ensemble des services présents au sein du lycée, ainsi qu'avec les enseignants et les parents dans le but premier de maintenir ou développer le bien-être des élèves à l'école et en général.

Les professionnels du SSE interviennent notamment dans le cadre de l'éducation non formelle :

- en proposant aux élèves une offre d'activités périscolaires ainsi que des projets socio-éducatifs en lien avec leurs besoins et leurs envies ;
- en favorisant la participation de tous les élèves à la vie du lycée, par l'accompagnement des comités d'élèves, des délégués de classe, et des élèves en général, pour tous les sujets qui les préoccupent dans leur vie quotidienne, aux niveaux personnel, social, scolaire, etc.

Le personnel du SSE comprend des éducateurs gradués et des éducateurs diplômés.



LA CELLULE D'ORIENTATION ET D'INTÉGRATION SCOLAIRES (COI)

Dans chaque lycée il existe une cellule d'orientation et d'intégration scolaires (COI) qui a pour mission de conseiller et d'accompagner chaque élève dans ses choix de parcours scolaires et professionnels.

Ce service est chargé :

- de mettre en place, à l'intention de tous les élèves, des activités permettant d'apprendre à prendre des décisions éclairées et de planifier les projets professionnels, afin de réussir leur parcours scolaire ;
- de mettre en place, à l'intention de tous les élèves, des activités permettant de connaître le monde du travail et de découvrir les études et formations ;
- de soutenir l'intégration scolaire des élèves et de leur faciliter leur initiation et leur orientation .

3. AIDES ET CONSEILS EN DEHORS DU LYCÉE

En dehors du lycée, élèves et parents peuvent se tourner vers les institutions suivantes pour tout conseil ayant trait à l'orientation et au soutien psycho-social:

LA MAISON DE L'ORIENTATION (MO)

La Maison de l'orientation (MO) regroupe en un seul lieu - le 29, rue Aldringen à Luxembourg-Ville - des acteurs publics actifs dans le domaine de l'orientation scolaire et professionnelle. L'offre de la MO est ouverte à tout citoyen cherchant conseil au niveau de son orientation scolaire et professionnelle. Par ailleurs, au sein de l'Espace conseil de la MO, le citoyen peut bénéficier d'un entretien individuel, gratuit et anonyme (avec ou sans rendez-vous, en ligne ou sur place). De plus, des conseillers de sept services spécialisés dans des thématiques spécifiques sont disponibles sur rendez-vous.

Plus d'informations : maison-orientation.public.lu ou orientation.lu.

LE CENTRE PSYCHO-SOCIAL ET D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRES (CEPAS)

Au sein de la Maison de l'orientation, le CePAS offre aux adolescents et aux jeunes adultes âgés entre 12 et 30 ans, à leurs parents, familles et tuteurs un accompagnement psychologique et/ou psychothérapeutique, social et en psychomotricité. Toutes les consultations au CePAS sont gratuites et confidentielles.

Le CePAS est également en charge du traitement, de la décision, de la notification et de la liquidation des demandes de subventions (pour ménages à faible revenu) et de maintien scolaire introduites via les SePAS.

Contacts :

Maison de l'orientation

29, rue Aldringen
1118 Luxembourg

Tél. : (+352) 800 281 81
e-mail : info@m-o.lu

CePAS

Tél. : (+352) 247 759 10
e-mail : info@cepas.public.lu

V. LES LYCÉES ET LES INTERNATS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRES



COORDONNÉES DES LYCÉES

CENTRE

Athénée de Luxembourg (AL)	24, bd Pierre Dupong L-1430 Luxembourg	44 02 49 - 61 00	www.al.lu
Bouneweger Lycée Luxembourg (BLL)	119, rue du Cimetière L-1338 Luxembourg	40 39 45 - 205	www.ltb.lu
École de Commerce et de Gestion - School of Business and management (ECG)	21, rue Marguerite de Brabant L-1254 Luxembourg	26 04 51 00	www.ecg.lu
École internationale Gaston Thorn (EIGT)	17, rue Marguerite de Brabant L-1254 Luxembourg	26 04 61 02	www.eigt.lu
École internationale Gaston Thorn (EIGT) Campus Walferdange	28, route de Diekirch L-7220 Walferdange	26 04 61 02	
École nationale de santé du Luxembourg (ENSA)	2, Place Thomas Edison L-1483 Strassen	44 11 37 36	www.ensa.lu
École nationale pour adultes (ENAD) - Site Blumm	17, rue Marguerite de Brabant L-1254 Luxembourg	26 65 03 50 -1	www.enad.lu
École nationale pour adultes (ENAD) - Site High Five	112, route d'Arlon L-1150 Luxembourg	26 65 03 50 -2	
Lycée des Arts et Métiers (LAM) Site Limpertsberg	19, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg	46 76 16 - 205	www.artsetmetiers.lu
Lycée des Arts et Métiers (LAM) Site Dommeldange	20, rue Nicolas Hein L-1721 Luxembourg	26 68 91 - 20 07	
Lycée Aline Mayrisch (LAML)	38, bd Pierre Dupong L-1430 Luxembourg	26 04 - 32 11	www.laml.lu
Lycée de Garçons Luxembourg (LGL)	Place Auguste Laurent L-1912 Luxembourg	22 23 02 - 504	www.lgl.lu
Lycée Josy Barthel (LJBM)	2, rue Gaston Thorn L-8268 Mamer	26 31 40 - 1	www.ljbm.lu
Lycée/International School Michel Lucius (LML)	157, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg	47 33 95 - 50	www.lml.lu
Lycée Michel-Rodange (LMRL)	30, bd Pierre Dupong L-1430 Luxembourg	26 04 - 71 00	www.lmrl.lu
Lycée Robert-Schuman (LRSL)	1, bd Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg	22 82 14 – 219	www.lrsl.lu
Lycée technique du Centre (LTC)	106, avenue Pasteur L-2309 Luxembourg	47 38 11 - 1	www.ltc.lu
Lycée technique du Centre (LTC) Annexe Kirchberg	6, rue R. Coudenhove-Kalergi L-1359 Luxembourg	43 43 32 - 1	
Sportlycée (SLL)	66, rue de Trèves L-2630 Luxembourg	26 75 05 - 1	www.sportlycee.lu

SUD

Centre national de formation professionnelle continue Esch-sur-Alzette (CNFPC)	22, rue Henri Koch L-4354 Esch-sur-Alzette	57 50 50 901	www.cnfpc.lu
École Internationale Differdange/Esch (EIDE) - Campus de l'EIDE	B.P. 7 L-4501 Differdange	28 85 72 1	www.eide.lu
École Internationale Differdange/Esch (EIDE) - Site Esch-sur-Alzette	91, rue Victor Hugo L-4141 Esch-sur-Alzette	26 53 67 1	
École nationale de santé du Luxembourg (ENSA CFNid)	13, rue de l'Église L-4922 Bascharage	54 64 74 202	www.ensa.lu
École nationale pour adultes (ENAD) - Site Belval	1, Avenue de la Fonte L-4364 Belvaux	26 65 03 50 -1	www.enad.lu
École d'hôtellerie et de tourisme du Luxembourg (EHTL) - Campus Sud	4-6 rue des Trois Cantons L-3980 Wickrange	80 87 91	www.ehtl.lu
Lycée Bel-Val (LBV)	100, avenue du Blues L-4368 Belvaux	26 55 47	www.lbv.lu
Lycée de Garçons Esch (LGE)	71, rue du Fossé L-4123 Esch-sur-Alzette	55 62 85 - 1	www.lge.lu
Lycée Guillaume Kroll (LGK)	32, rue Henri Koch L-4354 Esch-sur-Alzette	55 95 45 - 205	www.lgk.lu
Lycée Hubert Clément (LHCE)	2, rue Général Patton L-4277 Esch-sur-Alzette	55 71 55	www.lhce.lu
Lycée Nic-Biever (LNB)	28, rue du Parc L-3542 Dudelange	51 60 31	www.lnbd.lu
Lycée technique de Lallange (LTL)	Boulevard Hubert Clément L-4064 Esch-sur-Alzette	55 95 42 - 305	www.ltl.lu
Lycée Mathias Adam (LMA)	Avenue de l'Europe L-4802 Lamadelaine	50 87 30 - 204	www.lyma.lu
Lycée Mathias Adam (LMA) Annexe Jenker	Rue Pierre Frieden L-4560 Differdange	58 44 79 - 1	

EST

École internationale de Mondorf-les-Bains (EIMLB)	2, route de Burmerange L-5659 Mondorf-les-Bains	28 12 88 - 1	www.eimlb.lu
Lycée classique d'Echternach (LCE)	Ancienne Abbaye 1, rue du Pont L-6401 Echternach	72 87 15 - 100	www.lce.lu
Lënster Lycée International School (LLIS)	2, rue Victor Ferrant L-6122 Junglinster	27 69 63 1	www.llis.lu
Maacher Lycée Grevenmacher (MLG)	3, rue de l'École L-6722 Grevenmacher	75 06 65 - 0	www.maacherlycee.lu
Schengen-Lyzeum Perl (SLP)	Auf dem Sabel 2 D-66706 Perl	2478 - 51 20	www.schengenlyzeum.eu

NORD

Atert-Lycée Redange (ALR)	1, rue du Lycée L-8508 Redange-sur-Attert	26 62 32 - 200	www.alr.lu
Centre national de formation professionnelle continue Ettelbruck (CNFPC-E)	77, rue Jean-Pierre Thill L- 9085 Ettelbruck	81 89 39 1	www.cnfpc.lu
École d'hôtellerie et de tourisme du Luxembourg (EHTL)	19, rue Joseph Merten L-9257 Diekirch	80 87 91 1	www.ehtl.lu
École internationale Mersch Anne Beffort (EIMAB)	Square Princesse Marie-Astrid L-7523 Mersch	28 33 81 00	www.eimab.lu
École nationale de santé du Luxembourg (ENSA CFETT)	1, impasse avenue Salentiny L-9080 Ettelbruck	81 73 81 - 506	www.ensa.lu
Lycée classique de Diekirch (LCD)	32, avenue de la Gare L-9233 Diekirch	26 807 - 210	www.lcd.lu
Lycée Edward Steichen Clervaux (LESC)	1, rue Edward Steichen L-9707 Clervaux	206 007 - 1	www.lesc.lu
Lycée Ermesinde (LEM)	45, rue de la Gare L-7590 Beringen (Mersch)	26 89 00 - 26	www.lem.lu
Lycée du Nord (LN)	19, rue Général Patton L-9551 Wiltz	95 93 20 - 232	www.lnw.lu
Lycée technique agricole (LTA)	1, Kréiwéngel L-9374 Gilsdorf	81 85 25 - 1	www.lta.lu
Lycée technique d'Ettelbruck (LTETT)	71, avenue Salentiny L-9080 Ettelbruck	81 92 01 - 305	www.ltett.lu
Lycée technique pour Professions éducatives et sociales (LTPES)	45, rue de la Gare L-7590 Beringen	52 35 25 1	www.ltpes.lu
Nordstad-Lycée (NOSL)	6, rue Joseph Mertens L-9257 Diekirch	80 47 54 - 1	www.nosl.lu

ÉCOLES PRIVÉES subventionnées par l'État et appliquant les programmes officiels

École privée Fieldgen (EPF)	21, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg	49 94 31 - 268	www.epf.lu
École privée Marie-Consolatrice (EPMC)	101, rue de Luxembourg L-4221 Esch-sur-Alzette	57 12 57 - 1	www.epmc.lu
École privée Notre-Dame Sainte-Sophie (EPND)	4, rue Marguerite de Busbach L-1269 Luxembourg	43 40 91 - 93	www.saintesophie.lu
École privée Sainte-Anne (EPSA)	108, Grand-Rue L-9051 Ettelbruck	81 22 10 - 211	www.sainte-anne.lu
Lycée privé Emile Metz (LPEM)	50, rue de Beggen L-1220 Luxembourg	43 90 61 - 1	www.lpem.lu
Lycée privé Émile Metz (LPEM) Annexe Differdange	51, rue Émile Mark L-4620 Differdange	43 90 61 - 1	

COORDONNÉES DES INTERNATS

CENTRE

Internat Fieldgen , Luxembourg-ville Accueil de filles de l'école privée Fieldgen	49 94 31 - 536	www.epf.lu
Convict épiscopal , Luxembourg-ville Accueil de garçons des lycées de la Ville de Luxembourg	44 743 - 206	www.convict.lu
Internat du Sportlycée , Luxembourg-Cents Accueil de filles et de garçons du SLL	26 75 05 - 1	www.sportlycee.lu

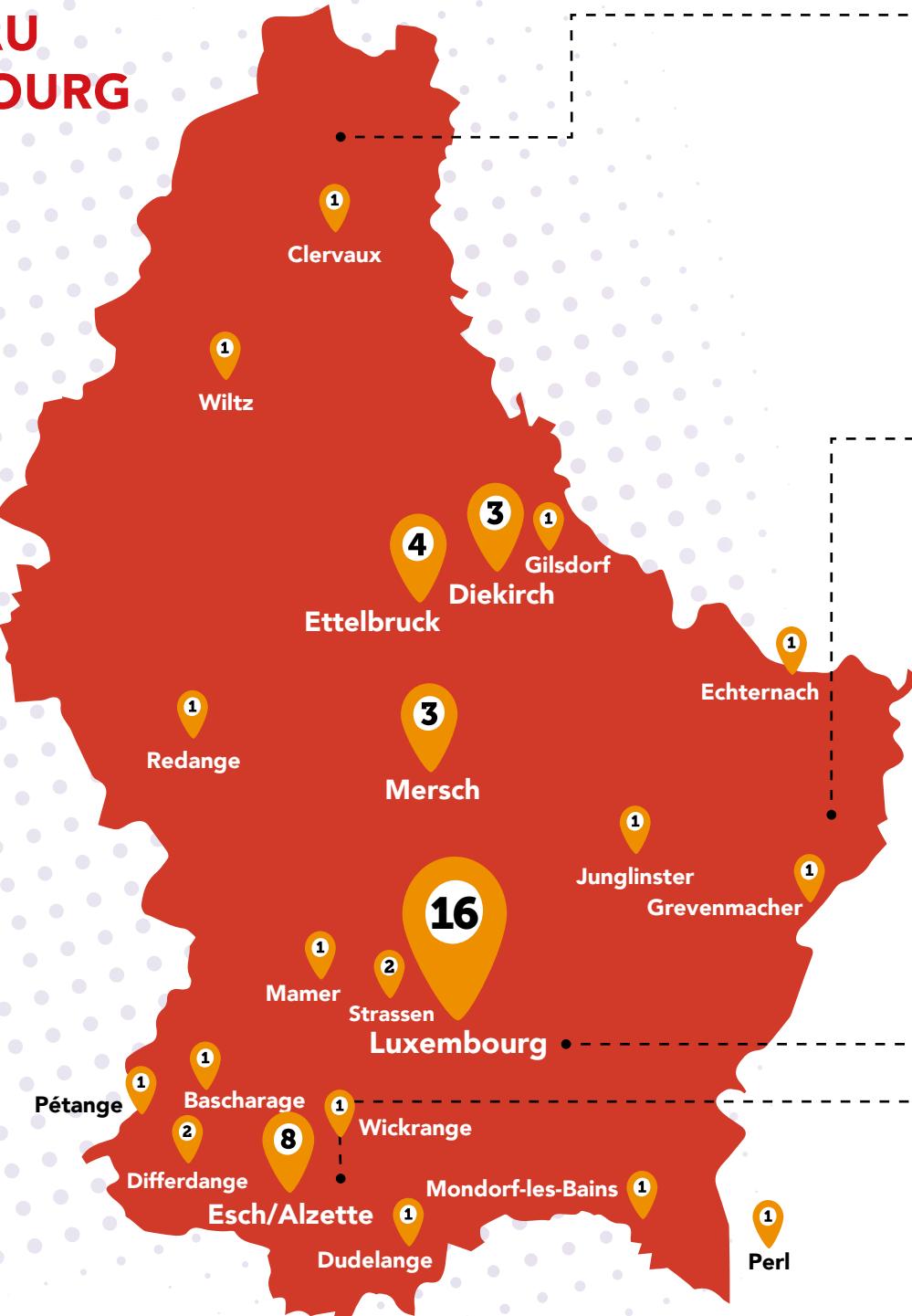
EST

Institution St Willibrord , Echternach Accueil de filles et de garçons des lycées d'Echternach, de Grevenmacher et de Junglinster Internat de jour pour garçons et filles	72 03 13	www.internat-echternach.lu
--	----------	--

NORD

Atert-Lycée , Redange Accueil de filles et de garçons du ALR	26 62 32 20	www.alr.lu
EIMAB, Mersch Accueil d'élèves du primaire et du secondaire	28 33 8 100	https://www.eimab.lu/boarding-school/
Internat Sigefroid , Mersch Accueil de filles et de garçons du Lycée Ermesinde et du LTPES, Mersch	26 89 00 - 702	www.sigefroid.lu
Internat Sainte-Anne , Ettelbruck Les Internats Jacques Brocqasbl Accueil de filles et de garçons des lycées de la Nordstad	26 80 59 - 1	www.internats.lu/?-internat-sainte-anne-ettelbruck
Internat Jos Schmit , Diekirch Accueil de filles et de garçons des lycées de la Nordstad	80 34 40	www.internat-diekirch.lu
Internat du Nord , Wiltz Accueil de filles et de garçons du Lycée du Nord	26 95 23 - 1	www.internats.lu
Villa , Wiltz Internat de jour, accueil de filles et de garçons du Lycée du Nord	95 73 73	www.lnw.lu

LYCÉES AU LUXEMBOURG



- ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ **Enseignement secondaire classique**
- ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ **Enseignement secondaire général**
- ○ ● ○ ○ ○ ○ ○ **Voie de préparation (enseignement secondaire général)**
- ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ **Formation professionnelle**
- ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ **Enseignement européen**
- ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ **Enseignement secondaire international anglophone (Cambridge)**
- ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ **Enseignement international (Bac international)**
- ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ **Enseignement germano-luxembourgeois**

NORD	• ● ● ● ● ○ ○ ○ ○ Atert-Lycée Redange (ALR)
	○ ● ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ Centre national de formation professionnelle continue Ettelbruck (CNFPC)
	○ ● ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ École d'hôtellerie et de tourisme du Luxembourg (EHTL)
	● ● ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ Lycée classique de Diekirch (LCD)
	● ● ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ Lycée / École internationale Edward Steichen Clervaux (LESC)
	● ● ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ Lycée du Nord (LN)
	○ ● ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ Lycée technique agricole (LTA)
	● ● ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ Lycée technique d'Ettelbruck (LTETT)
	○ ● ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ École nationale de santé du Luxembourg (ENSA Ettelbruck)
	● ● ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ Nordstad-Lycée (NOSL)
EST	○ ● ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ École privée Sainte-Anne (EPSA)
	○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ École internationale Mondorf-les-Bains (EIMLB)
	● ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ Lycée classique d'Echternach (LCE)
	● ● ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ Lënster Lycée International School (LLIS)
	● ● ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ Maacher Lycée Grevenmacher (MLG)
	● ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ Schengen-Lyzeum Perl (SLP)
	● ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ Athénée de Luxembourg (AL)
	● ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ École de Commerce et de Gestion (ECG)
	○ ○ ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ École internationale Gaston Thorn (EIGT)
	○ ○ ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ École internationale Mersch Anne Beffort (EIMAB)
CENTRE	● ● ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ École nationale pour adultes (ENAD)
	● ● ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ Lycée des Arts et Métiers (LAM)
	● ● ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ Lycée Aline Mayrisch (LAML)
	● ● ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ Lycée Ermesinde (LEM)
	● ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ Lycée de Garçons de Luxembourg (LGL)
	● ● ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ Lycée Josy Barthel Mamer (LJBM)
	○ ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ Lycée / International School Michel Lucius (LML)
	● ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ Lycée Michel-Rodange (LMRL)
	● ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ Lycée Robert-Schuman (LRSL)
	○ ● ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ Bouneweger Lycée Luxembourg (BLL)
SUD	● ● ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ Lycée technique du Centre (LTC)
	○ ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ Lycée technique pour professions éducatives et sociales (LTPES)
	○ ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ École nationale de santé du Luxembourg (ENSA siège)
	● ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ Sportlycée (SLL)
	● ● ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ École privée Fieldgen (EPF)
	○ ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ École privée Notre-Dame Sainte-Sophie (EPND)
	○ ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ Lycée privé Emile Metz site Dommeldange (LPEM)
	○ ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ Centre national de formation professionnelle continue Esch/Alzette (CNFPC)
	○ ○ ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ École internationale Differdange/Esch (EIDE)
	● ● ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ Lycée Bel-Val (LBV)
SUD	● ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ Lycée de Garçons Esch (LGE)
	● ● ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ Lycée Guillaume Kroll (LGK)
	● ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ Lycée Hubert Clément (LHCE)
	● ● ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ Lycée Mathias Adam (LMA)
	● ● ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ Lycée Nic-Biever (LNB)
	○ ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ École nationale de santé du Luxembourg (ENSA Bascharage)
	● ● ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ Lycée technique de Lallange (LTL)
	○ ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ École privée Marie-Consolatrice (EPMC)
	○ ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ Lycée privé Emile Metz site Differdange (LPEM)
	● ● ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ École nationale pour adultes site Belval (ENAD)
SUD	○ ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ École d'hôtellerie et de tourisme du Luxembourg (EHTL Wickränge)